



Dans ce document, vous trouverez en rouge les modifications à effectuer et en vert, les ajouts à effectuer dans l'état des lieux.

Étaient présents :

- BRASSART Romain, représentant de la fédération des chasseurs du Pas-de-Calais
- DAUSSY Philippe représentant de la Chambre d'agriculture
- DEGRENDELE Marc, maire de Magnicourt/Canche
- DELATTRE Benoît, représentant de la Chambre d'agriculture
- LECLERCQ Marcel, 1^{er} adjoint de Ligny/Canche
- LEJEUNE Laurent, représentant de la DREAL
- MORMENTYN Annabelle, Représentante de l'AEAP
- ROUGE Jacques, représentant du CEN
- ROSAN Philippe, représentant de l'OFB

Mr HITIER Benoist, représentant de l'IFREMER et Mr TINCHON Jean-Marie, maire de Boubers-sur-Canche sont excusés

Ordre du jour :

1. Introduction

- Accueil du Président de commission
- Rappel rapide sur le SAGE
- Tour de table des participants

2. Commission Gestion de la ressource et état des lieux

- Présentation des objectifs de la commission
 - Objectifs de la commission, échéances
 - Assurer la compatibilité avec le SDAGE, exemple de quelques dispositions
- Présentation des données de l'état des lieux travaillé sur 2020
- Suggestions / Attentes

3. Conclusion

- Objectifs et travail de la commission (JCB)

Remarques et discussions :

1. Introduction

Le tour de table :

Mr LECLERCQ indique qu'il est présent pour approfondir ses connaissances sur la qualité de la ressource



Mr BRASSART est là pour pouvoir pérenniser les activités de la fédération sur le long terme en préservant la ressource (qualité et quantité).

Mr ROUGE Jacques rappelle qu'il a une formation d'ingénieur hydrogéologue et qu'il est là pour préserver les espaces naturels.

Mr DAUSSY rappelle qu'il est là pour faire le relais avec la chambre et les élus.

Mr DELATTRE rappelle que l'eau est un bien important pour leurs productions.

Mme MORMENTYN indique qu'elle suit les SAGE de la Canche et de l'Authie

Mr LEJEUNE rappelle qu'il suit les SAGE de tout le bassin Artois Picardie et qu'il fait le lien entre les SAGE et le SDAGE pour la mise en compatibilité

Mr ROSAN représente l'OFB pour la partie milieux aquatiques

Mr DEGRENDELE indique qu'il est VP du syndicat du Gy et maire de Magnicourt sur Canche qui se situe tout en amont de la Canche. Il est aussi agriculteur retraité

2. Les objectifs et l'état des lieux

Objectifs de la commission :

Point sur le SDAGE :

Mr BRUYELLE rappelle que notre territoire n'est pas en tension mais le volume disponible est loin d'être énorme. Mr LEJEUNE partage le diagnostic.

Etat des lieux :

Présentation des données générales :

Mr BRUYELLE propose que nous ne revenions plus sur ces caractéristiques générales.

Enjeu 1 : Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine

Objectif 1 : Mieux connaître et prévenir la pollution des eaux souterraines par la maîtrise des pollutions ~~ponctuelles et~~ diffuses

Il est proposé de modifier cet objectif plus tard (modifications en rouge).

Mr BRUYELLE trouve qu'il manque des stations de mesures car la station de Preures est assez l'été. Il faudrait deux points de mesures plus représentatifs que Tincques et Buire le sec. Mr LEJEUNE est d'accord avec ça, il manque des points de mesures représentatifs de nos nappes « en plein cœur » du territoire.

Mr LEJEUNE rappelle que la ressource en eau attire l'appétit des territoires en tension et peuvent mettre d'autres territoires en tension. Il faut donc traduire cela dans le SAGE pour prévoir de gérer au mieux les sollicitations.

Pour les données BNVD, Mme MORMENTYN rappelle qu'il y a un biais sur le siège social de l'agriculteur. Mr LEJEUNE dit que c'est tout de même intéressant de conserver les graphiques



mais faire un encart sur les biais. Mr BRUYELLE pense que ces données sont trop « jeunes » et qu'après plusieurs années de collecte il sera possible de faire des moyennes représentatives

Mr ROSAN rappelle que les collectivités et les particuliers utilisent que 10% des pesticides mais polluent autant que les agriculteurs qui utilisent 90% des volumes de pesticides.

Mr DEGREDELE indique qu'il a été contrôlé cette année et que dans les campagnes de l'Artois, ils font attention et que deux des maires ont été verbalisés. Ils coupent et balayent avec la balayeuse de la com de com.

Mr ROSAN indique qu'il faut repenser la philosophie de l'entretien. Il faut aussi rappeler aux habitants qu'ils n'ont plus le droit de traiter devant chez eux. Ce rappel pourrait se faire par le biais des bulletins municipaux.

Mr DAUSSY rappelle que les agriculteurs savent ce qu'ils mettent dans les pulvérisateurs, les doses sont infimes.

Il est décidé qu'il y aura un encart après les données sur les pesticides pour expliquer les limites actuelles et biais de la méthode.

A propos de prairies, Mr DAUSSY rappelle que la plupart des prairies permanentes sont compensées maintenant.

En ce qui concerne les données de la banque de données du SAGE pour l'eau potable Mr BRUYELLE rappelle que la mise en place des indicateurs a été difficile mais les données sont fiables depuis 2014. La baisse (faible mais constante) des rendements peut être expliquée par la longueur des réseaux et des interconnexions ; il faudra certainement définir des méthodes plus professionnalisées de recherche de fuite.

Mr DEGREDELE rappelle que sur le syndicat du Gy recherche les fuites, ils ont de appareils dédiés à cela et la situation s'améliore d'année en année.

Pour la partie financement, Mr BRUYELLE rappelle que, dans les petites structures, l'eau qui est un enjeu électoral local est très peu chère chez nous ce qui ne permet une gestion technique des installations avec une vision à long terme.

Mr ROSAN précise qu'il faut remettre les prélèvements dans le temps (par saison) en donnant deux exemples :

- La sucrerie d'Attin qui prélève au mois d'octobre (hautes eaux), les 3% dans la canche ont peu d'impact.
- L'agriculture qui prélève que 6% au mois de juin (basses eaux) impacte plus la ressource en eau.

Il faut donc apprécier ces données en tenant compte de leur temporalité

Mr BRUYELLE rappelle l'importance de la délimitation des aires d'alimentation de captage pour une bonne appréciation des risques de contamination.



Objectif 4 : Sensibiliser les populations aux économies d'eau

Pas de remarques particulières

Enjeu 2 : Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques

Objectif 5 : Améliorer globalement la qualité des eaux superficielles par la maîtrise des pollutions ponctuelles d'origine domestique, agricole et industrielle

Mr BRUYELLE rappelle que le problème principal provient des rejets directs dans la rivière.

Mr BRUYELLE précise que les données eaux pluviales de l'état des lieux ont été estimées par un ratio moyen issu de la littérature sur le sujet. Dans tous les cas, les résultats de pollution des eaux de surface par les eaux pluviales issues des surfaces urbaines et imperméabilisées en général sont loin d'être négligeables. Si on travaille sur les eaux pluviales, on impacte tout le système, puisque les déversoirs d'orages et les STEP seront moins sollicités mais aussi les mauvais rejets dans les collecteurs pluviaux.

Enjeu 4 : Protéger et mettre en valeur la zone littorale

Objectif 12 : Garantir la bonne qualité des eaux littorales notamment au niveau bactériologique (eaux de baignade, eaux conchylicoles) et traiter les pollutions diffuses

Mme MORMENTYN rappelle que le profil de baignade sera retravaillé cette année. Il y a aussi une incidence de la pluviométrie sur la qualité des eaux de baignade. Quand il pleut, les déversoirs d'orage déversent et la qualité des eaux de baignade se dégrade.

3. Conclusion (Intervention de Mr BRUYELLE)

Mr BRUYELLE note le fait que la CCHPM a fait la démarche qui consiste à engager un bureau d'étude pour anticiper la prise de compétence eau potable.

Si on voulait définir toutes les Aires d'Alimentation de Captages, il faudrait en définir une soixantaine ; ce devrait être un objectif atteignable.

Mme MORMENTYN rappelle que pour le prochain programme, le financement de l'ANC devrait être traité de manière différente qu'actuellement.

Pour la définition des Zones à enjeu environnemental, Mr LEJEUNE rappelle que l'Ameva l'a fait pour tout le département de la Somme mais que le dispositif de financement derrière ne suivait pas. L'agence de l'eau Artois Picardie l'a donc fait remonter au ministère avec l'Ameva. Il faut surtout impliquer les services techniques de l'assainissement. Il est acté que quand une commune comporte une zone à enjeu, c'est toute la commune qui devient éligible aux aides pour la mise en conformité.

Mr ROSAN évoque le problème des personnes qui ne mettent pas aux normes leur assainissement et ils paient le contrôle du SPANC une fois tous les ans ce qui leur revient beaucoup moins cher, même à long terme, que les mises en conformité. La collectivité ne met pas assez la pression.

Mr LEJEUNE indique que la culture de la police du Maire n'est pas utilisée en France.



Compte rendu :
CLE de la Canche :
Commission thématique « Gestion de la
Ressource »

06/07/2021

Pour la limitation des rejets des eaux pluviales urbaines, Mr LEJEUNE indique que le SAGE peut modifier la règle des 3l/s/ha. Ils peuvent (comme la Sensée) demander une pluie centennale pour le dimensionnement de certains ouvrages. L'évolution de l'urbanisme grâce au SAGE évolue très vite dans certains endroits comme notamment dans la Métropole Lilloise. On pourrait penser aussi à un « Guide de l'urbanisme ».

Mr BRUYELLE rappelle que le ruissellement urbain sur notre territoire est très faible par rapport à d'autres secteurs puisque les surfaces imperméabilisées ne représentent que 3,6% du territoire. Il faut que les différents services (voirie, assainissement, espaces verts, urbanisme ...) travaillent ensemble.

Prochaines réunions :

L'objectif de ces commissions thématiques est de travailler sur l'état des lieux/diagnostic et laisser de la place à la discussion des données. Les opérateurs (syndicats d'eau potables, services assainissements) seront invités.

Commission Eau potable : Lundi 20 septembre à 14h

- Données EDL eau potable

Invités : syndicats d'eau potable

Commission Assainissement : Lundi 11 octobre à 14h

- Données assainissement EDL
- Travail sur les ZEE

Invités : Services assainissement

Commission Eaux pluviales : Lundi 15 novembre à 14h

- Données EDL eaux pluviales

Invités : services urbanisme et assainissement des CC

Commission Pollution diffuse + synthèse : Lundi 13 décembre à 14h

- Données EDL pollution diffuses

Invités : techniciens chambre d'agriculture

Fait à _____ Le _____

Monsieur BRUYELLE Jean-Charles, Président de la commission « Gestion de la Ressource » de la CLE